

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 02 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-02

Point 2.2 – Validation du changement de statuts de l'ENSCR

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L 715.1 à L 715.3,
Vu le décret n° 1986-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,

Vu la délibération du CA du 14 mars 2025 approuvant l'initiation de la démarche de transformation de l'ENSCR en EPSCP

Vu l'avis favorable à l'unanimité du CSA de l'ENSCR du 22 septembre 2025,

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démarche initiée, de son calendrier et des motifs en faveur de la transformation du statut de l'ENSCR actuellement établissement public administratif (EPA) en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Après en avoir délibéré, la validation du principe de changement de statut de l'ENSCR de EPA à EPSCP est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 23

Présents : 17

Représentés : 6

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait :
Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 08/10/2025